

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 11 août 2020, à 19 h 30
au Centre Jean-Guy-Cardinal**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
Est absent :	Monsieur le Conseiller	Denys Gagnon

2020-08-11 - 264

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2020-08-11 - 265

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 266

Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 14 juillet 2020, tel que rédigé;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 267

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juillet 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
90 162 à 90 352	880 146,91 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 268

Adoption - Règlement numéro 997-1

Règlement modifiant le règlement numéro 997 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 276 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 000 000 \$

Attendu la présentation du projet de règlement n° 997-1 lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 997-1 modifiant le règlement numéro 997 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 276 000\$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 000 000 \$;

De fixer du 14 au 31 août 2020, la période d'approbation sur le règlement numéro 997-1;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 269

Adoption - Règlement numéro 1000

Règlement décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu la présentation du projet de règlement n° 1000 lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

2020-08-11 - 269

(suite)

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 1000 décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 270

Adoption - Règlement numéro 955-1

Règlement abrogeant le règlement numéro 955 décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Gibson et de la montée Gagnon et décrétant une dépense de 4 145 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût

Attendu la présentation du projet de règlement n° 955-1 lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 955-1 abrogeant le règlement numéro 955 décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin Gibson et de la montée Gagnon et décrétant une dépense de 4 145 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût;

De fixer du 14 au 31 août 2020, la période d'approbation sur le règlement numéro 955-1;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 271

Adoption - Règlement numéro 850-4

Règlement modifiant le règlement numéro 850 décrétant un programme de subvention concernant l'affichage commercial pour le centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu la présentation du projet de règlement n° 850-4 lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 850-4 modifiant le règlement numéro 850 décrétant un programme de subvention concernant l'affichage commercial pour le centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 272

***Adoption - Règlement numéro 879-3
Règlement modifiant le règlement numéro 879 constituant un Comité consultatif en circulation***

Attendu la présentation du projet de règlement n° 879-3 lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 879-3 modifiant le règlement numéro 879 constituant un Comité consultatif en circulation;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 273

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 956-2
Règlement modifiant le règlement n° 956 afin d'ajouter des travaux de réfection sur une partie du boulevard Sainte-Anne entre le pont du ruisseau Lacorne et la rue des Cèdres et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 800 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 5 200 000 \$***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement 956-2 modifiant le règlement numéro n° 956 afin d'ajouter des travaux de réfection sur une partie du boulevard Sainte-Anne entre le pont du ruisseau Lacorne et la rue des Cèdres et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 800 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 5 200 000 \$ et dépose ledit projet;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 274

***Adjudication de soumission
Fourniture d'une excavatrice sur roues usagée***

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la fourniture d'une excavatrice sur roues usagée;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total
J. René Lafond inc.	140 844,38 \$
Bossé Québec inc.	194 307,75 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de J. René Lafond inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour la fourniture d'une excavatrice sur roues usagée soit confié à J. René Lafond inc., et ce, considérant que son offre au montant de 140 844,38 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 275

Octroi de mandat

*Fourniture de services professionnels en évaluation foncière
pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029*

- Attendu** que les villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont convenu de se regrouper pour procéder à un appel d'offres pour la fourniture des services professionnels en évaluation foncière nécessaires en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur;
- Attendu** que deux (2) offres de service ont été reçues à la suite de l'appel d'offres public publié par la Ville de Bois-des-Filion au nom du regroupement;
- Attendu** qu'un comité de sélection a été créé et que des critères ont été fixés pour l'évaluation des offres reçues ;
- Attendu** que l'une des offres reçues a été jugée non conforme et n'a donc pas été évaluée par le comité de sélection;
- Attendu** que, après évaluation de la qualité de l'offre conforme par le comité de sélection, celle-ci a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;
- Attendu** que, après l'ouverture de l'offre de prix soumise, le pointage final s'établit comme suit :
- | | |
|---------------------------|--------------|
| 1) LBP Évaluateurs agréés | 0,135 |
| 2) Évimbec ltée | Non conforme |
- Attendu** que le comité de sélection recommande aux villes membres du regroupement d'adjuger les contrats à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation;
- Attendu** que pour que ces contrats soient valides, toutes les villes faisant partie du regroupement doivent impérativement octroyer un contrat séparé pour la fourniture des services d'évaluation qu'elles recevront pendant la période contractuelle applicable à chacune;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la fourniture des services professionnels en évaluation foncière pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, à la firme LBP Évaluateurs agréés, pour un montant total de 762 565,94 \$, taxes incluses;

De transmettre une copie conforme de la présente résolution aux villes faisant partie du regroupement;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 276

Engagement de personnel - Surveillant sur appel

- Attendu** que la Ville doit procéder à l'embauche d'un nouveau surveillant pour notre liste de banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte de notre personnel sur appel;
- Attendu** que la Ville a puisé dans sa réserve de curriculum vitae;
- Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Alexis Lauzon pour occuper le poste de surveillant sur appel, et ce, afin de combler notre banque de personnel sur appel;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 277

Demande de financement - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - Passage de la Meunerie

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a un projet d'aménagement du Passage de la Meunerie;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet de l'aménagement du Passage de la Meunerie indiqué ci-haut dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer une convention entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Communauté métropolitaine de Montréal et que le directeur des loisirs, des sports de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 278

Dépôt du rapport financier 2019

Attendu qu'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville et un rapport de son vérificateur externe doivent être déposés à une séance du conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

De déposer le rapport financier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe, accompagnant ledit rapport financier;

D'autoriser la trésorière à publier les états financiers 2019 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

ADOPTÉ

2020-08-11 - 279

Affectation du surplus
Travaux de revitalisation du centre-ville

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dispose, au 31 décembre 2019, d'un excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 2 696 895 \$;

Attendu qu'une partie de cet excédent provient de la vente de terrains effectuée au cours de l'année 2019;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire affecter une partie de cet excédent au paiement des travaux de revitalisation du centre-ville;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Qu'une somme de 2 000 000 \$ soit transférée de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour les travaux de revitalisation du centre-ville;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 280

Autorisation de signature - Vente des lots 6 344 776 et 6 344 777 (rue Therrien)

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est propriétaire des lots 6 344 776 et 6 344 777 du cadastre du Québec;

Attendu que la Ville a reçu une offre d'achat afin de vendre les lots 6 344 776 et 6 344 777 du cadastre du Québec à la société par actions Construction Immonordest inc.;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'offre d'achat afin de vendre à la société par actions Construction Immonordest inc. les lots 6 344 776 et 6 344 777 du cadastre du Québec;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'acte de vente conformément aux conditions de l'offre d'achat, soit pour un prix de vente de 140 000,00 \$, plus les taxes applicables;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le directeur général, Monsieur Alain Cassista, comme personne autorisée à signer l'offre d'achat au nom de la Ville;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 281

Demande de certificat d'autorisation au MELCC
Travaux de stabilisation de la berge - rang du Trait-Carré

Attendu que la Ville désire obtenir un certificat d'autorisation ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour effectuer des travaux de stabilisation de la berge près du 77, rang Trait-Carré;

Attendu qu'il y a lieu de mandater la société par actions Axio Environnement inc. afin d'obtenir le certificat d'autorisation requis auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

2020-08-11 - 281

(suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la société par actions Axio Environnement inc. soit autorisée à présenter une demande d'autorisation auprès du MELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), concernant les travaux de stabilisation de la berge près du 77, rang Trait-Carré;

Qu'à cette fin, un représentant de la société par actions Axio Environnement inc. soit autorisé à signer les documents et engagements requis en lien avec cette demande;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que le Service des Finances soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre du ministre des Finances, selon la tarification;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 282

*Autorisation de signature
Certificat de producteur forestier*

Attendu que le certificat de producteur forestier de la Ville émis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs arrive à échéance le 21 septembre 2020 et qu'il y a lieu de le renouveler;

Attendu qu'il y a lieu de nommer le directeur général, Monsieur Alain Cassista, comme personne habilitée à signer ledit document;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le directeur général, Monsieur Alain Cassista, soit autorisé à signer le renouvellement du certificat de producteur forestier émis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Que le Service des Finances soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de l'Alliance de Propriétaires Forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, selon la tarification;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 283

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juillet 2020
- Rapport budgétaire au 31 juillet 2020
- Rapport des permis de construction du mois de juillet 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2020-08-11 - 284

Adoption - Règlement numéro 860-98

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 860-98 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant l'article 1268 concernant la période d'autorisation des enseignes promotionnelles;
- 2- Diminuant à 60m², la superficie d'implantation au sol minimale en zones H711 et H713;
- 3- Modifiant l'article 171 du chapitre 5 concernant le nombre de gazebo autorisé, en y ajoutant un paragraphe;
- 4- Modifiant l'article 172 du chapitre 5 concernant l'implantation de gazebo, en y ajoutant un paragraphe;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 285

Adoption du second projet - Règlement numéro 860-99

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-99 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant la grille des usages et normes de la zone H400 de façon à ajouter une phrase à la suite de la note (1) à la section *Divers*;
- 2- Modifiant la grille des usages et normes de la zone H402 de façon à remplacer la première phrase de la note (1) à la section *Divers*;
- 3- Modifiant les limites de la zone C107 pour agrandir la zone H106;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 286

Avis de motion - Règlement 860-99

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 860-99 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 287

Avis de motion - Règlement 697-A5

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 697-A5 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 288

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 8, rue des Entreprises
- 40, rue des Menuisiers
- 155, boulevard Sainte-Anne
- 232, boulevard Sainte-Anne
- 129, boulevard Sainte-Anne
- 203, 4^e Avenue
- 37, chemin du Golf

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-07-15 (accepté)	2020-091	697-13	8, rue des Entreprises
2020-07-15 (accepté)	2020-092	697-13	40, rue des Menuisiers
2020-07-15 (accepté)	2020-093	697	155, boulevard Sainte-Anne
2020-07-15 (accepté)	2020-094	697	232, boulevard Sainte-Anne
2020-07-15 (accepté)	2020-095	697	129, boulevard Sainte-Anne
2020-07-15 (accepté)	2020-096	697-11	203, 4 ^e Avenue
2020-07-15 (accepté)	2020-097	697-6	37, chemin du Golf

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2020-08-11 - 289

Demande de dérogation mineure
52, rue des Saules

Attendu qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et du règlement de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Attendu que le bâtiment érigé sur le lot 6 362 310 du cadastre du Québec est implanté à 1,37 mètre de la limite latérale droite du lot;

Attendu qu'en vertu de la grille des usages et normes de la zone H712, la marge latérale à respecter est de 1,50 mètre;

Attendu que la dérogation mineure demandée est de 0,13 mètre;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2020-08-11 - 289

(suite)

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure de 0,13 mètre pour l'empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale droite au 52, rue des Saules, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-08-11

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-08-11 - 290

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe